



Syndicat Intercommunal des Eaux  
de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES EAUX DE GRAVELOTTE ET DE LA VALLEE DE L'ORNE**  
17 Route de Metz – 57865 AMANVILLERS  
tél : 03 87 53 40 43 – e-mail [accueil@siegvo.com](mailto:accueil@siegvo.com)

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU BUREAU DU COMITE-DIRECTEUR**

**du MARDI 15 FEVRIER 2022 à 17 heures 30**  
**salle de réunion station de pompage de RONCOURT**

**Etaient présents :**

M. MATELIC Vincent  
M. SEBEN Valter  
Mme BAROTTE Enza

Président du SIEGVO  
1<sup>er</sup> Vice Président, adjoint au maire de St Privat la Montagne  
2<sup>ème</sup> Vice Présidente, adjoint au maire de Norroy le Veneur

M. AUSESKY Cyrille	Délégué de Bronvaux
M. BIGOT Patrick	Délégué de Gandrange
M. BOTELLA Gérard	Délégué de Sainte Ruffine
M. BROCKLY Jérémy	Délégué de Pierrevillers
M. CLARIS Yves	Délégué de Lessy
M. COVALCIQUE Hervé	Délégué de Sainte Marie aux Chênes
M. DE SANCTIS Nicolas	Délégué de Mondelange
M. DUMON Joël	Délégué de Rombas
M. FAVRE Christian	Délégué de Vaux
M. GIRCOURT Jean-Dominique	Délégué de Plesnois
M. GLESER Philippe	Maire et Délégué de Lorry lès Metz
M. HENRY Frédéric	Délégué de Sémecourt
Mme LAEUFFER Frédérique	Déléguée de Jussy
M. LEOMY Patrick	Délégué de Amanvillers
M. MEOCCI François	Délégué de Marange Silvange
M. MOUGIN Christian	Délégué de Vitry sur Orne
M. POSTERA Antoine	Maire et Délégué de Roncourt
M. POUGET Guy	Délégué de Rezonville-Vionville
M. REPPERT Raymond	Délégué de Amnéville
M. SCHOENACKER Jean-Claude	Délégué d'Ancy-Dornot
M. SCHURCH Christophe	Délégué de Gravelotte
M. WILLAUME Daniel	Délégué de Talange

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

M. SCHWEIZER Christian Maire et délégué de Moyeuve Petite (procuration à M. MATELIC)

**Etaient absents, excusés :**

M. BOLTZ Stéphane	Maire et délégué de Clouange
Mme DE MOURA Pascale	Déléguée de Montois la Montagne
M. DIEUDONNE Yves	Délégué de Vernéville
M. HUMBERT Serge	Maire et Délégué de Tronville
M. LACAVA Salvatore	Délégué de Moyeuve Grande
Mme LEMOINE GRABAREK Karine	Déléguée de Puxieux
M. LEJEAU Frédéric	Délégué de Mars la Tour
M. PATRIGNANI Armand	Maire et Délégué de Fèves
M. SCHMELTER Francis	Délégué de Richemont
Mme SPORMEYEUR Nathalie	Maire et Déléguée de Saulny

**Assistaient également à cette réunion :**

M. DUCHÉ, délégué de Vernéville  
Mme MOLLENTHIEL, Trésorière de Montigny Pays Messin  
Guillaume CORSALE, Responsable Bureau d'Etudes SIEGVO  
Nathalie MARTIGNON, Responsable Administrative SIEGVO

Avant le début de la réunion, M. MATELIC, Président demande aux membres du bureau l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de l'avenant de transfert de la convention SFR à la société HIVORY.

Cet avenant de transfert est ajouté au point n°V de l'ordre du jour.

### I – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le bureau du comité directeur donne un avis favorable au compte administratif 2021 qui se présente comme suit :

Section	Investissement	Fonctionnement	Excédent de clôture
<b>Dépenses</b>	3 261 084,18	9 294 975,44	
<b>Recettes</b>	2 918 057,07	10 137 148,41	
<b>Résultats antérieurs</b>	318 638,88	296 990,66	
<b>Balance</b>	- 24 388,23	1 139 163,63	<b>1 114 775,40 €</b>

Le compte administratif sera soumis au vote du comité directeur, lors de son assemblée générale du 9 mars 2022.

### II – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Le bureau du comité directeur donne un avis favorable à la proposition d'affectation du résultat.

L'affectation du résultat d'exploitation doit permettre de couvrir en priorité le déficit d'investissement constaté à l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 s'élève à un montant de 1 139 163,63 €.

Le déficit de la section d'investissement s'élève à 24 388,23 € (y compris les résultats antérieurs) et le solde des restes à réaliser (dépenses moins recettes) s'élève à - 447 680,61 €.

En tenant compte des restes à réaliser et hors résultats antérieurs reportés, le compte administratif 2021 présente un déficit de financement d'un montant de 472 068,84 €.

Il est donc proposé d'affecter le solde disponible de la section de fonctionnement soit 667 094,79 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Cette affectation du résultat sera soumise au vote du comité directeur lors de son assemblée générale du mercredi 9 mars 2022.

### III – PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

Le projet de Budget Primitif 2022 s'établit ainsi :

	DEPENSES		
	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL
INVESTISSEMENT	522 680,61	3 913 475,24	4 437 355,85
FONCTIONNEMENT		10 458 800,44	10 458 800,44

	RECETTES		
	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL
INVESTISSEMENT	75 000,00	4 362 355,85	4 437 355,85
FONCTIONNEMENT		10 458 800,44	10 458 800,44

Les sections d'investissement et de fonctionnement s'équilibrent respectivement à :  
4 437 355,85 € et 10 458 800,44 €.

Le document budgétaire qui sera soumis au vote du comité directeur lors de l'assemblée générale du mercredi 9 mars 2022 sera modifié. En effet, les crédits inscrits pour l'amortissement des biens et l'amortissement des subventions ont été modifiés en fonction des chiffres issus de l'état de l'actif transmis par les services de la trésorerie de Montigny Pays Messin.

#### **IV – VALIDATION DES DEMANDES D'AIDE POUR ACHAT ADOUCISSEUR**

Par délibération en date du 16 juin 2021, le comité directeur avait décidé que le SIEGVO apporterait une aide aux abonnés pour l'installation d'un adoucisseur d'eau. Le montant de cette aide serait basé sur une dépense subventionnable limitée à 2 000 € soit une aide maximum de 200 €.

Tous les dossiers complets sont soumis à l'avis du bureau du comité directeur pour arrêter l'aide qui serait apportée à chaque dossier présenté.

Le bureau du comité directeur valide à l'unanimité les 98 demandes de subventions présentées pour un montant total de 17 051,66 € et autorise le Président à procéder au mandatement des subventions accordées.

Le Président informe que le SIEGVO reçoit beaucoup de demandes de subvention, les demandes sont vérifiées car seules les adoucisseurs installés par un professionnel sont éligibles. Cette disposition étant nouvelle il est possible que ce soit l'effet d'annonce qui fait que beaucoup de demandes sont présentées et que cela se tarisse. Ce montant de subvention est pour le moment absorbable par le budget du SIEGVO mais si nous devons recevoir encore beaucoup de demandes, il sera peut être nécessaire de fixer une limite financière par an.

***Adopté à l'unanimité***

#### **V – AVENANT DE TRANSFERT CONVENTION D'OCCUPATION ET DE MISE A DISPOSITION DE SFR DES EMPLACEMENTS DANS LES EMPRISES DU CHATEAU D'EAU SITUE RUE DE WODLI A MOYEUVRE GRANDE**

Le bureau du comité directeur autorise le Président à signer l'avenant de transfert de la convention SFR de mise à disposition des emplacements dans les emprises du château d'eau situé rue de Wodli à Moyeuve Grande à la société HIVORY.

HIVORY est une filiale de SFR à laquelle a été transféré l'activité de gestion et d'exploitation des sites sur lesquels des relais radiotéléphoniques ont été installés.

***Adopté à l'unanimité***

## **VI – COMMUNICATION DU PRESIDENT**

### **TABLEAU DE BORD FINANCIER :**

Les tableaux de bord financier arrêtés à la date du 31 janvier 2022 sont présentés et commentés par le Président et le 1<sup>er</sup> Vice Président.

Le 1<sup>er</sup> Vice Président fait remarquer qu'avec la sortie d'Ars sur Moselle, on peut remarquer que dans les volumes achetés et vendus en gros, le volume vendu est plus important que le volume acheté.

### **SORTIE D'ARS SUR MOSELLE – NEGOCIATION AVEC L'EUROMETROPOLE POUR RECUPERER LA VALEUR DES TRAVAUX REALISES DEPUIS L'ADHESION D'ARS SUR MOSELLE**

Le Président informe les membres du bureau qu'une réunion est prévue le 21 février 2022 avec les services d'Eurométropole suite à la demande du SIEGVO de récupérer la soule des travaux réalisés à Ars sur Moselle.

Dans cette négociation, le SIEGVO est assisté de son avocat et une somme totale d'environ 630 000 € a été réclamée. Cette somme englobe la valeur des travaux réalisés à Ars sur Moselle par le SIEGVO sur ses fonds propres depuis son adhésion, déduction faite des amortissements pratiqués. Sont également inclus dans cette somme la valeur des compteurs changés ainsi que les branchements renouvelés.

En effet, il y a eu déjà un précédent lorsque la compétence assainissement de la commune de St Privat la Montagne avait été transférée du Syndicat Orne Aval à Haganis, Orne Aval avait pu récupérer d'Haganis la valeur des travaux qu'ils avaient réalisés.

Pour ce qui est des emprunts d'Ars sur Moselle ils ont bien été transférés au Syndicat des Eaux de la Région Messine.

Le Président informera l'assemblée des suites de cette négociation.

Il faudra également qu'un bouclage soit réalisé avec le réseau d'Ars sur Moselle afin de sécuriser l'approvisionnement en eau de la commune d'Ancy Dornot. Un bouclage entre les réseaux d'Ancy et Dornot avait été réalisé et le SIEGVO avait le projet de relier les réseaux d'Ars sur Moselle à Ancy Dornot. Le SIEGVO va se rapprocher du SERM afin de trouver une solution.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Le Président informe qu'il va y avoir un nouveau délégué à Montois la Montagne car nous avons appris la démission M. CLAUSSE du conseil municipal. Il faudra donc que la CCPOM désigne un nouveau délégué.

Mme LEMOINE GRABAREK de Puxieux nous a également informés qu'elle avait démissionné et nous sommes en attente d'une délibération de la commune de Puxieux pour la désignation d'un nouveau délégué.

La prochaine assemblée générale aura lieu le MERCREDI 9 MARS 2022 à 17 heures 30 à la salle la Galerie à CLOUANGE.

Fait à Amanvillers, le 24 février 2022  
Le Président du SIEGVO,

V. MATELIC